

ACADÉMIE DE LA GUYANE

PROJET ACADÉMIQUE 2014-2017

Réussite

Justice - Égalité

Ambition



**PROJET ACADÉMIQUE
2014-2017**Académie de la Guyane
Rectorat de la GuyaneBP 6011 - 97306 Cayenne Cedex
Tél. : 0594 27 20 00
charge.com@ac-guyane.fr**DIRECTEUR DE PUBLICATION**
Philippe LACOMBE**DIRECTEUR DE LA RÉDACTION**
Annick BAILLOU**RÉDACTION**
Comité de pilotage du projet
académique**DIRECTION ARTISTIQUE /
GRAPHISME**
Cellule Communication du Recteur

RÉUSSITE

6

Des stratégies pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves.**Favoriser le bien être de l'élève et la persévérance scolaire****Renforcer la maîtrise de la langue****Fluidifier et optimiser les parcours****Encourager l'innovation pédagogique**JUSTICE ET
EGALITE

14

Des parcours qui valorisent les compétences de chaque élève.**Mieux scolariser les élèves en situation de handicap****Promouvoir l'ouverture culturelle****Donner les moyens pour une orientation choisie**

AMBITION

20

Des conditions propices à un enseignement de qualité.**Renforcer la formation des personnels****Assurer le bien-être au travail****Développer un accompagnement bienveillant des équipes****Construire des relations de confiance avec les familles**MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALEMINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, mais parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » Sénèque

Le projet académique est un texte fondamental pour le fonctionnement de notre académie. Il nous permet d'envisager des solutions claires et précises aux nombreux défis que doit relever chaque jour notre territoire.

Bien plus qu'un exercice de style purement formel et désincarné, le projet académique est, en effet, la somme de nos contributions, de nos attentes, de nos besoins mais aussi de nos réussites pour l'école en Guyane. Il est aussi la synthèse de l'ensemble des documents (contrats, pactes) portant sur l'éducation dans notre espace. Il est enfin, dans le contexte de notre académie et de ses réalités, la déclinaison des objectifs de Refondation de l'école : réduire les inégalités et favoriser la réussite de tous.

La rédaction du projet académique 2014-2017 a été l'œuvre de tous. La méthodologie retenue depuis près d'un an a été la consultation de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et de ses partenaires. Des réunions ont été organisées au sein des écoles, dans les différents bassins et au rectorat. Des centaines de propositions ont émergé puis transmises au comité de pilotage. Une contribution d'ampleur pour une ambition majeure : « réussir le pari d'une meilleure scolarisation pour tous ».

« RÉUSSIR LE PARI D'UNE MEILLEURE SCOLARISATION POUR TOUS »

Pour y parvenir, il nous faut reposer sur un socle ferme et indiscutable, celui des valeurs de notre système éducatif : réussite, justice et égalité, ambition. Ces objectifs prioritaires retenus après un diagnostic approfondi de la situation académique se déclinent eux-mêmes sur trois ou quatre axes de progrès comportant chacun un nombre limité de leviers d'actions. Des indicateurs précis doivent nous permettre d'évaluer régulièrement le travail réalisé, de mesurer la marche de notre académie.

Mais le plus important est surtout la mobilisation de tous autour de cette feuille de route élaborée ensemble. Au quotidien, chacun dans ses missions, doit pouvoir s'emparer de ce projet car tous

nous partageons ce but commun : la réalisation pleine et entière du Droit à l'Éducation.

Je suis confiant dans la capacité de notre académie à progresser encore, je crois en notre travail d'équipe. Il a déjà commencé. Il se poursuivra.

Philippe LACOMBE

*Recteur de l'académie de la Guyane
Chancelier de l'Université*

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Guyane est un département et une région d'outre-mer. Elle sera transformée en 2015 en Collectivité territoriale unique régie par l'article 73 de la Constitution. La création de cette nouvelle collectivité permettra la rationalisation des structures administratives locales par la fusion des deux précédents niveaux départemental et régional.

Les particularités qui marquent la Guyane sont d'ordre :

géographique et économique

La superficie de la Guyane est égale à celle du Portugal (83 846 km² soit 16 % du territoire métropolitain : 94% de forêt). Elle se caractérise par un clivage entre la côte atlantique regroupant 90% de la population et l'intérieur difficilement accessible. Les indicateurs économiques les plus significatifs sont les suivants: le Produit intérieur brut (PIB) est évalué en 2011 à 3,6 milliards d'euros (inférieur à 3% au PIB national et représentant 18,3% du PIB des Antilles-Guyane) ; la croissance s'élève à 4 % en monnaie constante en 2012 ; le PIB/habitant représente 50 % du PIB/habitant national (15 294 € en Guyane contre 30 633 € au niveau national ; 21 131 € en Martinique, 19 589 € en Guadeloupe, 17 520 € à La Réunion, 28 327 € à Saint-Pierre et Miquelon et 6 575 € à Mayotte). La Guyane est cependant au second rang de la richesse par habitant au sein de la zone « Amérique du Sud » après Trinidad et Tobago (PIB/hab. de 15 535 €).

démographique

La Guyane est peuplée de 239 500 habitants en 2012 (27 900 en 1954, 574 000 prévus en 2040). Le taux annuel de croissance de la population est de 3,57 % en 2012 (3,5 % en 1999). Le taux de natalité s'élève à 26,4 ‰ en 2012 (28,4 ‰ en 2004). Le taux de fécondité est de 3,44 ‰ en 2012. L'espérance de vie à la naissance est de 75,7 ans pour les hommes (73,4 en 2004) et de 82,8 ans pour les femmes (80,7 en 2004). La population est jeune : 43,7 % des Guyanais ont moins de 20 ans en 2012 (25 % au niveau national), 7 % des Guyanais sont âgés de 60 ans et plus (24 % au niveau national). Il existe des disparités sensibles entre les populations regroupées sur la côte et le long des fleuves Maroni et Oyapock. 80 groupes ethniques se côtoient avec près de 40 nationalités et plus de 15 langues sont parlées sur un territoire où la population non francophone avoisine les 50 %.

sociale

La population active représente 75 250 personnes (38 569 hommes et 36 681 femmes) en 2012 (+ 3,4 % en un an) ; 55,9 % sont employées dans les services (2011) alors que 12,8 % le sont dans l'industrie et l'énergie, 13,1 % dans le BTP et 17,3% dans le commerce. L'agriculture et la pêche ne représentent plus que 0,8% de l'emploi salarié. Cette part a diminué de 32,7% entre 2011 et 2012. Le taux de chômage s'élève à 22,3 % de la population active. Le nombre des demandeurs d'emploi est de 35 041 en 2010 (+ 17,4 % en un an). Le chômage touche tout particulièrement les jeunes (51,5 %), notamment les non-diplômés.

Le nombre des allocataires bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 19 249. Le nombre des personnes concernées (allocataires, conjoints, enfants, personnes à charge) augmente et est estimé à 58 356 personnes soit 24 % de la population totale du département.

Les diplômés Bac +2 sont les mieux protégés du chômage : ils ne représentent que 4,4 % des demandeurs d'emploi contre 29 % pour les titulaires de BEP-CAP, 12 % pour les titulaires d'un baccalauréat ou 41 % pour les détenteurs du diplôme national du brevet (DNB). ■







RÉUSSITE

DES STRATÉGIES AU SERVICE DE
LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

AXE 1

RÉUSSITE

DES STRATÉGIES
PÉDAGOGIQUES
AU SERVICE DE LA
RÉUSSITE DE TOUS
LES ÉLÈVES

*Permettre à chaque élève
d'atteindre son excellence*



L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la Santé comme « l'état de complet bien-être physique, mental, social (...) » (1946) et dans la notion de « promotion de la Santé » considère la Santé « comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut, d'une part réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins, et d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci » (OMS-Ottawa 1986).

DIAGNOSTIC



L'académie se caractérise par une forte pression démographique, une immigration mal maîtrisée et une grande mobilité des populations scolarisées. Cette caractéristique n'est pas sans incidence sur l'accueil des enfants en âge d'être scolarisés. Par ailleurs, plus de la moitié des élèves ne pratiquent pas le français comme langue maternelle en raison de leur grande diversité d'origines linguistiques et culturelles. Pour nombre de nos élèves, les acquis en langue française sont donc insuffisants (évaluations nationales menées en fin de 5^{ème} en 2012 : 76.5% de nos élèves n'ont pas les acquis suffisants en langue française) ce qui hypothèque fortement leurs poursuites d'études.

Le collège peine à compenser les insuffisances constatées s'agissant des apprentissages fondamentaux à l'issue de l'enseignement du premier degré. Les taux de redoublement, dans le public, demeurent élevés même s'ils ont sensiblement diminué entre 2008 et 2013 : par exemple en 6^{ème}, de 13,9% à 4,1 % (1,8 % au national).

On constate également un décrochage de scolarité encore trop important de 15,8 % en 2012 (8,4 % au national). Les facteurs déterminants de ce décrochage sont nombreux: déplacements difficiles, problèmes de restauration.

Dès lors, les taux de réussite aux examens, malgré une progression régulière, restent insuffisants par rapport à la moyenne nationale et par rapport aux besoins en cadres de la Guyane : à la session 2012, 73,7 % des élèves réussissent au diplôme national du brevet pour 85 % en France hexagonale ; 66,2 % au baccalauréat pour 84,5 % au niveau national.

Pour améliorer la réussite de nos élèves, il nous faut :

1. Favoriser leur bien-être et la persévérance scolaire
2. Renforcer la maîtrise de la langue
3. Fluidifier et optimiser les parcours
4. Encourager l'innovation pédagogique

AXE 1

RÉUSSITE

1. Favoriser le bien-être de l'élève et la persévérance scolaire

» POUR CE FAIRE



Favoriser les conditions du bien-vivre ensemble et former des citoyens autonomes et responsables.

- Favoriser un accueil et une intégration appropriés à chaque enfant. Notamment, poursuivre l'accueil des enfants de trois ans et moins, et favoriser le développement des dispositifs permettant l'accès des populations isolées à l'école.
- Faire de l'établissement un lieu de vie permettant d'assurer un accueil continu des élèves et offrant des activités au moment de la pause méridienne. Œuvrer pour améliorer l'accès à la restauration, les transports et l'hébergement en internat, en partenariat avec les collectivités territoriales.
- Promouvoir les actions d'éducation à la santé (hygiène de vie, sexualité, alimentation, prévention des conduites addictives, estime de soi...) et de prévention de la maltraitance, du mal-être et des violences scolaires; dynamiser les CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) inter-degrés.
- Promouvoir les activités physiques et assurer le développement du sport scolaire (1er et 2nd degrés), et œuvrer pour des dispositifs respectant le rythme biologique de l'enfant.
- Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- Agir sur la motivation et l'implication des élèves.
- Donner du sens aux activités scolaires dans les différents domaines.
- Prendre en compte les besoins spécifiques de chaque élève en favorisant l'écoute individuelle (enseignant, conseiller principal d'éducation, infirmier, assistant social, conseiller d'orientation psychologue, ...) et l'accompagnement.
- Développer des partenariats autour des élèves manifestant des comportements et attitudes préjudiciables aux apprentissages afin de faciliter une prise en charge adaptée.
- Resserrer les partenariats autour des élèves souffrant de troubles du comportement afin de faciliter un repérage précoce.
- Développer et renforcer les dispositifs d'aide, d'accueil et d'intégration (RASED: réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, UPE2A: unité pédagogique pour élèves allophones arrivants, CLIS/ ULIS: classe pour l'inclusion scolaire / unité localisée pour l'inclusion scolaire...)
- Accompagner les élèves dans une approche citoyenne et responsable de l'Internet et de l'usage du numérique.

INDICATEURS

Taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans	Taux de scolarisation des enfants de 3-5 ans	% d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé à 6 ans	% d'élèves du 2nd degré bénéficiant de la restauration scolaire
% d'élèves du 2nd degré inscrits en section sportive	% d'élèves détenteurs d'une licence UNSS d'association sportive d'établissement	Taux d'absentéisme	% de jeunes en situation de décrochage
Nombre de raccrochages scolaires dans le cadre du réseau FOQUALE	% d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif (collèges)	% d'élèves scolarisés en UPE2A (ou UPE2A-NSA)	Nombre d'élèves par ordinateur (public)
Proportion d'écoles ou d'EPLE disposant d'un accès supérieur à 2 Mbit/s (public)	Nombre d'élèves en internat	% d'élèves bénéficiant d'une restauration scolaire (1er et 2nd degré)	

AXE 1

RÉUSSITE

2. Renforcer la maîtrise de la langue



» POUR CE FAIRE

- Valoriser la langue maternelle des élèves et mieux prendre en compte leurs réalités linguistiques et culturelles.

- Développer des cursus bilangues dès l'école maternelle.

- Renforcer et élargir l'enseignement des Langues de France d'Outre-mer dans le premier et le second degré.

- Généraliser l'apprentissage bilingue des Langues de France d'Outre-mer dans les communes isolées.

- Renforcer la formation pédagogique des intervenants en langue maternelle (ILM).

- Inclure et renforcer dans la formation initiale des enseignants des modules spécifiques en liaison avec la maîtrise de la langue.

- Favoriser chez les enseignants une culture pédagogique commune 1er et 2nd degré autour de la maîtrise de la langue, en contexte de français langue seconde (FLS).

- Développer la pratique de l'oral dès l'école maternelle et assurer la maîtrise d'un vocabulaire de

base pour la majorité des élèves.

- Travailler la maîtrise de la langue de manière transversale dans toutes les disciplines.

- Encourager les projets et les dispositifs spécifiques dans ce domaine.

- Améliorer la formation et l'accompagnement des enseignants, notamment du premier degré, dans l'apprentissage initial de la lecture et de l'écriture.

- Développer et accompagner l'utilisation des outils, services et ressources numériques favorisant l'apprentissage de la langue dès l'école maternelle.

INDICATEURS

% d'élèves en LVR en maternelle	% d'élèves bénéficiant d'une LVE dans l'élémentaire	% d'élèves du 2nd degré inscrits en section linguistique (bilangue, euro amazonienne...)
% d'élèves bénéficiant d'une LVR dans l'élémentaire	Taux de réussite aux évaluations nationales	

AXE 1

RÉUSSITE

3. Fluidifier et optimiser les parcours



» POUR CE FAIRE

- Maîtriser les fondamentaux et les compétences de base du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C).
 - ▶ Promouvoir des pratiques pédagogiques répondant aux besoins des élèves.
 - ▶ Former les équipes pédagogiques à l'approche par compétences, à l'évaluation par compétences.
 - ▶ Développer les usages du numérique.
- Assurer une continuité des enseignements.
 - ▶ Dynamiser les liaisons inter-degré (développer les projets communs 1er degré/collège, échanger les pratiques pédagogiques, mettre en place les liaisons inter-cycles 3ème/2nde).
 - ▶ Développer les passerelles entre formations, entre la voie générale et professionnelle et au sein de ces voies.
 - ▶ Développer la poursuite d'études après le baccalauréat jusqu'à la licence (« continuum Bac -3/ Bac +3 »)
- Augmenter la performance scolaire.
 - ▶ Augmenter les taux d'accès de la 6ème à la Terminale.
 - ▶ Augmenter les taux de réussite aux examens.
 - ▶ Augmenter les taux de poursuite vers l'enseignement supérieur.

INDICATEURS

Nouveau taux d'accès au baccalauréat (6ème --> BAC)	Taux de redoublement en 2nde GT	% d'élèves de 6ème en retard
% d'élèves de 3ème en retard	% d'élèves de collège en SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté)	Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur
Taux de poursuite des bacheliers professionnels vers un BTS	Taux de poursuite des bacheliers technologiques vers un BTS ou un DUT	Taux de validation du S4C
% d'élèves ayant bénéficié d'un PPRE, projet personnalisé de réussite éducative (distinction élémentaire et collège)	% d'élèves ayant bénéficié d'un stage RAN (remise à niveau)	

AXE 1

RÉUSSITE

4. Encourager l'innovation pédagogique



» POUR CE FAIRE

- Favoriser la capacité d'innovation dans l'académie, notamment en développant la culture de projet.
- Rendre les élèves acteurs de leur formation : mettre en place la mobilité apprenante et donner aux enseignants la possibilité d'expérimenter les pratiques pédagogiques en fonction des besoins des élèves.
- Favoriser la diffusion et la mise en œuvre des dispositifs innovants : plus de maîtres que de classes, classes de proximité, maîtres itinérants.
- Poursuivre le décroisement des classes par la constitution des groupes de compétences sur l'ensemble du parcours collège.
- Élaborer un portail collaboratif académique de partage d'expériences innovantes.
- Doter les bassins de formation et d'emploi d'un centre de ressources et d'outils disponibles en nombre suffisant et régulièrement renouvelé.
- Contribuer à faire de l'antenne de l'ESPÉ (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation) de Saint-Laurent un foyer d'innovations pédagogiques adaptées aux réalités de l'ouest guyanais.
- Soutenir et valoriser les expérimentations relevant du CARDIE (Centre Académique de Recherche et de Développement de l'Innovation et de l'Expérimentation) proposées par les établissements.
- Recenser, soutenir, évaluer et promouvoir les usages numériques innovants : créer notamment un observatoire académique.
- Inscrire l'innovation pédagogique dans le projet d'école, le projet d'établissement et le contrat d'objectif.

INDICATEURS

Nombre (ou %) d'emplois du dispositif «plus de maîtres que de classes»	Nombre (ou %) de classes de proximité	Nombre d'actions CARDIE
--	---------------------------------------	-------------------------



JUSTICE ET ÉGALITÉ

DES PARCOURS QUI VALORISENT
LES COMPÉTENCES DE CHAQUE ÉLÈVE

AXE 2

JUSTICE ET ÉGALITÉ

DES PARCOURS
QUI VALORISENT
LES COMPÉTENCES
DE CHAQUE ÉLÈVE

*Poursuivre la personnalisation
des parcours*



Le taux de poursuite d'études demeure faible dans l'enseignement général et technologique : en 2013, seuls 41,3 % des élèves inscrits en 3^{ème} dans un établissement du secteur public poursuivent en seconde générale et technologique, contre 60,3 % au national. Une place importante est occupée par l'enseignement professionnel dans lequel les formations de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) sont majoritaires par rapport au baccalauréat professionnel. En 2012, toutes voies confondues y compris apprentissage, 23,3% des élèves de 3^{ème} entrent en CAP (contre 12,7 % au national). Le baccalauréat professionnel accueille 26,2 % des élèves après la 3^{ème} (contre 23,2 % au national).

La scolarisation des élèves en situation de handicap repose essentiellement sur les moyens de l'Éducation nationale et l'absence d'un secteur ESMS (établissement ou service social et médico-social) ne permet de répondre que partiellement aux besoins d'accompagnement et de soin de certains jeunes en situation de handicap. La scolarisation en milieu ordinaire comme unique possibilité de scolarisation (de manière individuelle, en CLIS ou en ULIS) pour les élèves en situation de handicap ne permet pas à l'académie de répondre à toutes les demandes, notamment dans le second degré, par manque de dispositif collectif (ULIS).

La proportion d'élèves bénéficiant d'un bilan médical à 6 ans atteint 35,1% (82% cible nationale 2012). 11,1% des élèves en éducation prioritaire en ont bénéficié.

L'ouverture culturelle contribue à la réussite et à l'épanouissement des élèves, notamment par le développement de l'autonomie et de la créativité, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs.

Concernant l'ouverture européenne et internationale, les différentes formes de mobilité sont aujourd'hui encore peu développées par l'académie. Pour les mobilités des élèves notamment, les faibles pourcentages s'expliquent par :

- des moyens financiers insuffisants, liés au contexte régional (déplacements plus coûteux - billets d'avion onéreux) ;
- des subventions en diminution (FCR: fonds de coopération régionale, FEBECS: fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif);
- un grand nombre d'élèves en situation irrégulière sur le territoire (démarches administratives difficiles et partenariat indispensable avec les représentations consulaires);
- des partenariats entre les établissements difficiles à mettre en place (communication, éloignement, calendriers);
- un fort turn-over des enseignants.

Pour répondre aux exigences de justice et d'égalité, il nous faut :

- 1. Mieux scolariser les élèves en situation de handicap**
- 2. Promouvoir l'ouverture culturelle**
- 3. Donner à chaque élève les moyens pour une orientation choisie**

AXE 2

JUSTICE ET ÉGALITÉ

1. Mieux scolariser les élèves en situation de handicap



» POUR CE FAIRE

- Améliorer la détection précoce des élèves en situation de handicap.
- Assurer et optimiser la prise en charge effective de tous les élèves en situation de handicap (renforcer les liens entre l'école et les structures de soin, renforcer la place de ces enfants au sein des groupes-classes et de projets collectifs, ...).
- Éduquer et former la communauté éducative au respect de la différence.
- Accompagner et former les enseignants à l'accueil des élèves en situation de handicap dès la formation initiale à l'ESPE.
- Développer la formation des enseignants à l'utilisation d'outils et de ressources numériques favorisant l'inclusion scolaire.
- Promouvoir les spécialisations CAPA-SH (Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) et développer l'accès aux formations portant sur la prise en charge du handicap.
- Apporter une attention prioritaire à la mise aux normes et à l'accessibilité de tous les établissements.
- Renforcer la formation initiale et continue des AVS (auxiliaire de vie scolaire) et EVS (emploi vie scolaire).
- Renforcer à tous les niveaux l'inclusion scolaire. Développer les structures permettant d'accueillir tous les élèves ayant une notification MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

INDICATEURS

% d'élèves handicapés parmi les élèves du premier degré	% d'élèves handicapés parmi les élèves de collège, LEGT, LP	% d'élèves handicapés parmi les élèves de SEGPA
Taux de couverture des notifications d'affectation en CLIS	Taux de couverture des notifications d'affectation en ULIS	% de postes spécialisés en CLIS occupés par des enseignants spécialisés ou en cours de spécialisation
% de postes spécialisés (coordonnateurs ULIS) occupés par des enseignants spécialisés ASH ou en cours de spécialisation		

AXE 2

JUSTICE ET ÉGALITÉ

2. Promouvoir l'ouverture culturelle



» POUR CE FAIRE

- Créer, promouvoir dans chaque établissement des espaces culturels.
- Promouvoir et valoriser la connaissance des cultures locales et l'ouverture sur les arts et cultures du monde.
- Favoriser l'ouverture culturelle des établissements en s'appuyant sur la présence des Assistants de langues étrangers et des ILM (intervenants en langue maternelle).
- Optimiser l'articulation entre la DAAC (délégation académique aux arts et à la culture) et les établissements scolaires sur le montage des projets (formations au montage de projets).
- Favoriser tous les projets de partenariats artistiques et culturels avec les structures, collectivités et associations.
- Développer des projets artistiques et culturels pluridisciplinaires qui permettent de donner une cohérence aux apprentissages favorisant la persévérance scolaire.
- Favoriser l'acquisition progressive d'un socle culturel commun.
- S'appuyer sur des enseignants issus de la diversité pour améliorer les transmissions et transitions culturelles.
- Éveiller la curiosité, développer la créativité, accompagner les élèves dans la réalisation de projets (visites, voyages, appariements, ...).
- Développer et accompagner l'éducation aux médias.

INDICATEURS

% d'écoles ayant un projet d'ouverture culturelle	% d'établissements du 2nd degré ayant un projet d'ouverture culturelle	% de collégiens ayant participé à une mobilité dans le cadre d'un partenariat avec un établissement étranger
% de lycéens ayant participé à une mobilité dans le cadre d'un partenariat avec un établissement étranger		

AXE 2

JUSTICE ET ÉGALITÉ

3. Donner les moyens pour une orientation choisie



» POUR CE FAIRE

- Former les enseignants au processus d'orientation dans le cadre de la formation continue et initiale.
- Augmenter le temps de présence des conseillers d'orientation psychologues dans les établissements scolaires.
- Accompagner la Collectivité dans la formation des familles d'accueil pour permettre une scolarité régulière des élèves.
- Diversifier les perspectives de parcours en :
 - Favorisant l'accès des élèves aux différentes passerelles en lycée,
 - Améliorant les liaisons école-collège et collège-lycée.
- Permettre à l'élève d'être acteur de son choix : travailler sur la construction de son parcours personnel et l'aider à identifier ses intérêts professionnels.
- Favoriser la découverte du monde professionnel et économique.
- Soutenir l'ouverture de nouvelles filières bac et post-bac, et favoriser le développement de pôles d'excellence, en veillant à l'équilibre sur l'ensemble du territoire.
- Préparer et accompagner les élèves dès le collège à la poursuite d'études supérieures.

INDICATEURS

Taux de satisfaction (Nombre affectés vœu1/ Nombre de candidats vœu1) : 1CAP2, 2nde PRO, 2nde GT

Taux de sortie à l'issue de la 3ème

Taux de réorientation en voie professionnelle à l'issue de la 2nde GT



Académie
Guyane



AXEFES

AMBITION

DES CONDITIONS PROPICES À
UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

AXE 3

AMBITION

DES CONDITIONS
PROPICES A UN
ENSEIGNEMENT DE
QUALITÉ

*Assurer le bien-être
de la communauté éducative
et favoriser l'action concertée*

DIAGNOSTIC



La massification des effectifs et le particularisme géographique entraînent des difficultés de recrutement et de stabilisation des équipes pédagogiques.

Par ailleurs, les conditions de vie précaires, dues à l'isolement, au climat et à l'habitat ne facilitent pas la tâche des enseignants, au milieu de populations en majorité non francophones.

De fait, 23 écoles et 4 collèges ne sont pas desservis par la route ou même une piste. L'avion (dont le prix est en régulière augmentation et dont le coût du frêt a beaucoup augmenté) ou la pirogue (parfois aussi chère que l'avion) constituent des modes de déplacement coûteux et parfois aléatoires. A la rentrée 2013, certains enseignants ont dû rejoindre leur poste tardivement et dans des conditions difficiles.

Dans les zones les plus isolées, il n'existe pas toujours de logement pour les enseignants. Autour de plusieurs établissements, on ne trouve aucun commerce ou service (et parfois aucune habitation), tout devant être «importé» à des prix prohibitifs.

La part des enseignants non-titulaires s'est donc accrue pour se situer à un niveau très élevé de 30% en 2011 dans le second degré. De plus, le turn-over de professeurs titulaires avoisine les 20% et conduit à la non pérennité des équipes (et souvent des dispositifs pédagogiques) dans les établissements. Dans les structures les plus éloignées, cela peut aller jusqu'à 80%, équipe d'encadrement comprise.

Sur les fleuves, en tenant compte des démissions en début ou en cours d'année, des rapatriements sanitaires ou psychologiques, dans les parties les plus isolées de Guyane, les enseignants restent en moyenne 8,5 mois en poste avant d'obtenir une mutation.

Dans ces conditions, le problème de la formation des enseignants se pose avec acuité. En raison de l'isolement géographique, l'accès à la formation est souvent difficile à mettre en place tout comme l'accompagnement des équipes.

En ce qui concerne le lien École/Famille, les relations avec les familles sont encore ténues. Les fédérations de parents sont très faiblement développées et diversifiées en Guyane. Sur les trois dernières années, le taux de participation aux élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration et au conseil d'école se situe très largement en dessous de la moyenne nationale :

- 35% de participation en moyenne dans le premier degré, 44% au niveau national ;
- 9% de participation en moyenne dans le second degré, 25% au niveau national.

Un projet académique ambitieux pour :

1. Renforcer la formation des personnels
2. Assurer le bien-être au travail
3. Développer un accompagnement bienveillant des équipes
4. Construire des relations de confiance avec les familles

AXE 3

AMBITION

1. Renforcer la formation des personnels



» POUR CE FAIRE

- Contribuer au développement de l'ESPÉ et de son antenne à Saint-Laurent-du-Maroni.
- Favoriser une prise en charge et un accompagnement des bacheliers se destinant aux métiers de l'enseignement pour créer un vivier local.
- Favoriser l'accès et la formation aux concours de l'enseignement des non-titulaires.
- Encourager la formation professionnelle des enseignants (formation transversale sur site) et développer les possibilités de se former à distance : formation initiale et continue.
- Améliorer la formation des enseignants aux démarches cognitives d'enseignement, aux modulations d'enseignement et à la pédagogie différenciée.
- Développer le travail inter-catégoriel (formations communes aux 1er degré et 2nd degré).
- Mettre en place des formations en lien avec les réalités locales (connaissance de l'environnement, des élèves, problématiques numériques).
- Poursuivre les formations FLS (française langue seconde), FLE (français langue étrangère) et de LCR (langue et culture régionale).
- Former tous les enseignants aux nouvelles pratiques induites par l'usage du numérique avec les élèves.
- Développer des habilitations académiques pour l'enseignement des langues du territoire dans le 1er degré et le 2nd degré.
- Organiser la formation inter-catégorielle sur les compétences psycho-sociales, l'estime de soi, les différents thèmes d'éducation à la santé.
- Diffuser les résultats de la recherche scientifique pouvant avoir des répercussions sur la pédagogie.

INDICATEURS

Taux d'enseignants ayant une formation FLE-FLS	% des enseignants qui enseignent au collège au moins deux matières	Taux de réussite au CRPE
Nombre d'actions de formation continue proposées	Nombre d'actions de formation continue réalisées	Nombre de participants à des formations à distance
Nombre de lauréats aux concours internes et réservés		

AXE 3

AMBITION

2. Assurer le bien-être au travail



» POUR CE FAIRE

- Favoriser la reconnaissance du travail des personnels.
- Permettre aux personnels de trouver des informations nécessaires à une bonne installation :
 - Mettre en place un guichet unique au rectorat.
 - Développer des actions, auprès des collectivités et de l'État pour la réservation de logements nécessaires à l'hébergement des personnels d'enseignement et d'éducation.
- Organiser un traitement spécifique des affectations sur les postes difficiles à pourvoir pour favoriser la stabilité des équipes :
 - Fixer les contractuels sur les sites isolés si le poste reste vacant durant 2 ou 3 ans.
 - Lutter contre la précarité statutaire des personnels (accompagnement vers la titularisation).
- Optimiser les moyens pédagogiques donnés aux équipes pour la pratique professionnelle :
 - Fournir aux collectivités des indicateurs pour faciliter les arbitrages dans l'attribution des moyens.
- Favoriser les échanges entre les services du rectorat et les établissements afin de répondre au mieux à leurs besoins.
- Améliorer les conditions de travail :
 - Développer le travail en équipe.
 - Anticiper les situations à risque et les situations difficiles, les analyser et en mesurer l'impact avec les experts.
 - Assurer la mise en place effective de dispositifs permettant de favoriser la sécurité et le bien-être au travail.
 - Assurer le suivi des personnels en difficulté, être à l'écoute et proposer des solutions de remédiations (cellule d'écoute).

INDICATEURS

% d'enseignants contractuels dans le premier degré	% d'enseignants contractuels dans le second degré	% de stabilité des enseignants sur site isolé
% de contractuels parmi les personnels administratifs techniques, sociaux et de santé (ATSS)	% d'enseignants affectés sur premier vœu	Nombre d'accidents du travail

AXE 3

AMBITION

3. Développer un accompagnement bienveillant des équipes



» POUR CE FAIRE

- Optimiser le suivi et l'accompagnement des enseignants stagiaires et de tous les enseignants affectés en site isolé.
- Rompre l'isolement géographique : renforcer l'accompagnement de proximité des jeunes enseignants sur sites isolés (tutorat, missions des conseillers pédagogiques...).
- Accroître le nombre d'enseignants remplaçants.
- Rompre l'isolement administratif : favoriser la présence des services du rectorat sur tout le territoire.
- Rompre l'isolement social : assurer la mise en œuvre d'une permanence sociale sur les trois bassins académiques.
- Rompre l'isolement pédagogique : développer les outils collaboratifs permettant les échanges entre pairs et rendant disponibles des ressources pédagogiques à distance.
- Gérer les situations de crise sur l'ensemble du territoire : mettre en place une cellule de crise et une cellule d'écoute prêtes à intervenir sur tous les sites en cas de besoin.

INDICATEURS

Taux de remplacement (personnels enseignants du 1er degré)	Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants (1er degré)	Taux de remplacement (personnels enseignants du 2nd degré)
Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants (2nd degré)		

AXE 3

AMBITION

4. Construire des relations de confiance avec les familles



» POUR CE FAIRE

- Favoriser la création des écoles des parents, des cafés des parents et l'implantation d'un réseau d'adultes relais dans les différents quartiers et au sein des différentes communautés.
- Encourager et améliorer l'accueil des familles dans les établissements en recrutant notamment des personnels parlant la langue des familles, s'appuyer sur les compétences des ILM, rassurer les parents quant au rôle qu'ils ont à jouer.
- Renforcer la présence des familles au sein des établissements : remise des diplômes, des prix, des bulletins, accompagnement lors des sorties, animation d'ateliers dans le cadre de d'activités périscolaires, l'accompagnement éducatif, présentation de leur métier dans le cadre de l'éducation à l'orientation.
- Aller à la rencontre des familles dans les quartiers pour présenter l'Institution et aider à connaissance de l'école et à leurs responsabilités (développer tous les partenariats possibles).
- Accompagner les établissements scolaires et les écoles sur l'utilisation des espaces numériques de travail (ENT) pour favoriser le dialogue école/famille.
- Déployer les différents télé-services permettant de simplifier les démarches administratives proposées aux familles.

INDICATEURS

Nombre de communes ayant une école des parents	Taux de participation aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école	Taux de participation aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'administration des EPLE
% d'écoles ayant mis en œuvre le dispositif «mallette des parents CP»	% d'EPL ayant mis en œuvre le dispositif «mallette des parents 6ème»	Nombre de parents participant au dispositif « Ouvrir l'école aux parents »

 www.ac-guyane.fr

PROJET
ACADÉMIQUE
2014-2017

Réussite Justice - Égalité Ambition